



AR Prefecture

016-211602487-20220630-2022\_6\_7-DE  
reçu le 05/07/2022  
publié le 05/07/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022\_6\_7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :  
22 juin 2022

Date affichage :  
22 juin 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 9
- Votants : 7

Nombre de conseillers

- Pour : 7
- Contre :
- Abstention : 2

**OBJET : Bâche incendie**

**Séance du 30/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30/06, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry, Mme MONToux Carole, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) :

Absents :

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au conseil la défense incendie du lieu-dit de Chantereine. Celui-ci devait être équipé depuis 2018 d'une bâche incendie de 120 m<sup>3</sup> suivant instruction du SDIS lors de la construction d'un bâtiment agricole de la SARL Sylvestre Agri. Celle-ci n'a pas été installée.

Compte tenu que trois habitations se trouvent à proximité, et afin d'assurer la protection incendie la commune prévoit de participer financièrement pour un maximum de 2000 euros.

Une convention d'utilisation sera signée entre la commune et la SARL Sylvestre Agri.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2022, en tant que fond de concours, Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, au compte 20422. Cette dépense sera amortie sur une durée de 3 ans à partir de l'année suivant l'achat.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Didier LAVERGNE

